Lettre de Bruxelles

LA FLAMANDISATION DE L'UNIVERSITÉ DE GAND. — CHAOS POLITIQUE. — FLAMANDS ET WALLONS. — CONTRE LA CULTURE LATINE. — UNE SOLUTION QUI S'IMPOSERA. — LUTTE DE RACES. — LA DIVISION DES ESPRITS

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 20 décembre 1922.

Le vote de la Chambre décidant la flamandisation de l'Université de Gand, est la consécration officielle de l'anarchie et du chaos créés en Belgique par la *question des langues*. Le ministère est divisé. Les partis sont divisés. Les citoyens sont divisés. 85 voix pour la flamandisation; 83 voix contre et 12 abstentions; voilà mathématiquement chiffrée, après des années de batailles par la parole et par la plume, la *situation politique du pays*. Flamands contre Wallons. Wallons contre Flamands. Les uns et les autres, conduits par des hommes de valeur, restent irréductiblement fixés sur leurs positions. Personne n'avance ni ne recule. Personne ne cède. Les trois millions de Wallons *fortifiés par les* Flamands qui ne veulent pas l'étranglement chez eux de la culture française, ne s'inclinent pas devant les quatre millions de flamands de M. Poullet.

Situation dramatique au possible, au moment où la banqueroute financière *est à nos* portes, au moment où derrière le Rhin, la haine, la soif de vengeance et de revanche, l'astuce et la fourberie préparent, avec une adresse diabolique, la guerre de demain.

Qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, les 85 *députés qui ont voté la flamandisation* de l'Université de Gand, frappent la culture latine en Flandre. En effet, s'il ne s'était agi que de créer une Université flamande en Belgique, il n'y aurait en aucune dispute. La nation était unanime à accorder à la Flandre cette *juste revendication*. Mais les flamingants ont voulu plus. Non contents de réclamer un enseignement supérieur dans leur langue, ils ont décidé la mort de l'Université française de Gand. Pour eux la création d'une Université flamande exigeait la *destruction d'un centre important de culture* française. L'une n'allait pas sans l'autre. Le triomphe flamingant ne pouvait être complet qu'à la condition de faire reculer en Flandre, l'esprit latin. C'est là, le mobile profond, inconscient de plusieurs peut-être, du vote parlementaire d'hier. Et c'est d'autant plus vrai que fut repoussée cette innovation si rationnelle et si patriotique: le « dédoublement des cours » qui a fait la célèbre Université de Louvain a réalisée, à la satisfaction générale, dédoublement qui est dans la logique des *choses et qui s'imposera finalement à toutes* les Universités et à toutes les Hautes Ecoles de Belgique, parce que la Belgique comptant deux races également fortes, également méritantes, il ne se comprendra plus, désormais, que l'élite de ce pays ne parle pas les deux langues de son peuple.

Il ne faut pas espérer que la Chambre, passionnée à l'extrême, revienne à cette solution. Son vote, en seconde lecture, se fixera pour ou contre la flamandisation. Le Sénat aura ensuite la parole. Y aura-t-il conflit entre les deux Chambres? Alors, c'est la dissolution: ce sont les élections, dans l'atmosphère la plus grave que la Belgique ait respirée depuis 1830: une atmosphère de lutte de races.

A titre documentaire de la division des esprits et en ne tenant compte que des chefs, voici comment dans les divers partis, la flamandisation a été acceptée: chez les catholiques, ont voté pour: MM. De Bue, Helleputte, Poullet, Renkin, Tibbaut, Segers, Van Cauwelaert, Van de Vyvère; ont voté contre: MM. Drion, Houtart, De Bruycker, Jaspar, Sinzot, Tschoffen, Wauwermans, Carton de Wiart; du côté libéral, ont voté pour: le ministre Franck et contre: MM. Hymans, Devèze, Max, Neujean, Masson; du côté socialiste, ont voté pour: MM. Vandervelde, Huysmans; ont voté contre: MM. Hubin, Brunet, M. Destrée votant contre avait pairé pour que son opinion comptât. S...

Le Roi d'Angleterre va être grand-père

Londres, 20 décembre. — Le vicomte Lascelles, qui épousa, en février dernier, la princesse Mary, fille unique des souverains britanniques, sera-t-il élevé prochainement à la dignité de comte? Cette promotion serait *subordonnée, affirme-t-on, au sexe de l'enfant* qu'attend incessamment le jeune couple princier. Si le nouveau venu est un garçon, le roi dotera son gendre d'un comté, afin que le bébé puisse devenir automatiquement vicomte.

Nous n'avons pas assez de sucre et nous laissons pourrir des millions de kilos de betteraves!

Paris, 20 décembre. — On insiste sur la nécessité d'économiser le sucre, et on signale le fait suivant: Entre les gares de Noyon et de Nesle (voie des chemins de fer économiques), il y a, en ce moment, 7 à 8 millions de kilos de betteraves sucrières, récoltées dans la région, qui se perdent, faute d'usines à proximité, faute de moyen de transport pour les expédier aux usines les plus proches. Si des dispositions urgentes ne sont pas prises, combien de milliers de kilos de sucre seront ainsi perdus!

Conseil Municipal de Wattrelos

SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 1922

La revision du tarif de l'octroi. — Projet d'ouverture de rues
Un vœu contre l'expulsion des locataires
Communications diverses

Mercredi, à 19 h., les conseillers municipaux étaient réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Briffaut, maire.

M. Dobigles est élu secrétaire par 12 voix.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

BUDGET PRIMITIF 1923

Le Conseil adopte des modifications au budget primitif de 1923, qui s'établit comme suit: recettes ordinaires, 967.840 fr.; dépenses ordinaires, 1.019.940 fr. Recettes extraordinaires, 554.941 fr. 21; dépenses extraordinaires, 236.941 fr. 21. Une subvention totale de 294.000 fr. sera sollicitée de l'Etat pour équilibrer les recettes et les dépenses.

OCTROI, REVISION DU TARIF

M. Lecomte donne lecture d'un projet de remaniement du service de l'octroi:

« Pour l'application du nouveau tarif, dit-il, la création de nouveaux bureaux périphériques sera nécessaire. A cet effet, l'Administration de Wattrelos s'est entendue avec l'Administration municipale de Roubaix, qui consent à ce que son service de l'octroi assure la perception des taxes de l'octroi de Wattrelos, aux bureaux périphériques ci-après, moyennant une redevance de 10 0.0 sur les recettes effectuées par ces bureaux pour le compte de Wattrelos, savoir: 1° Laboureur (Grande-Rue), 2° Sartel (Pont du Canal), 3° Crétinier (Passage à niveau du chemin de fer), 4° Pont du Beau-Chêne (boulevard des Conteaux).

« Somme toute, il est accordé à la Ville de Roubaix, des conditions analogues à celles déjà faites à la Ville de Tourcoing, pour les bureaux du Tilleul et de la Croix-Rouge.

« Le Service de l'Octroi de Wattrelos continuera néanmoins à être confié à l'Administration des Contributions indirectes, moyennant une redevance de 10 0.0 sur le produit annuel de l'Octroi, en dehors des recettes effectuées par les Bureaux de Tourcoing et de Roubaix. »

Il demande en outre d'approuver les modifications suivantes apportées à l'article 3 du règlement:

« Les déclarations et la recette des droits se feront aux bureaux ci-après désignés, savoir:

« 1° Au Bureau Central, établi à la recette sédentaire des contributions indirectes;

« 2° Aux Bureaux du Tilleul et de la Croix-Rouge, situés aux confins du territoire de la Ville de Tourcoing;

« 3° **Aux Bureaux du Pont du Beau-Chêne, de la Barrière du Crétinier, du Laboureur et du Sartel, situés aux confins du territoire de la Ville de Roubaix.**

« Au Bureau Central, seront reçues les déclarations, et perçus les droits constatés sur les objets préparés, fabriqués et récoltés, dans l'intégeur, et ceux provenant des entrepôts. Les consignations seront aussi versées dans la caisse dudit Bureau.

« Les Bureaux seront indiqués par un tableau portant ces mots: Bureau de l'octroi. Ils seront ouverts tous les jours, depuis 7 h. jusqu'à 18 h. pendant janvier, février, novembre et décembre; depuis 6 h. jusqu'à 19 h. pendant mars, avril, septembre et octobre, et depuis 5 h. jusqu'à 20 h. pendant mai, juin, juillet et août. »

M. Deffontaines s'élève de suite contre les tarifs d'octroi. Il trouve que la vie est assez chère à Wattrelos sans que de nouvelles taxes viennent encore augmenter le coût des marchandises.

M. Briffaut répond, ainsi que M. Lecomte, que toujours ils furent contre les taxes d'octroi. Mais la ville de Wattrelos a besoin d'argent. « La commune, ajoute M. Briffaut, a bien profité depuis quelque temps de subventions de l'Etat, mais cela ne durera pas toujours et alors après?

M. Deffontaines. — Vous ne savez pas que les ouvriers vont frapper sur nous, si nous agissons ainsi.

M. Struyve, conseiller communiste, déclare qu'on devrait supprimer l'octroi et rejeter ces taxes.

M. Meurisse ajoute que c'est la classe ouvrière qui paiera encore une fois cet argent revenant à la ville. M. Beausire appuie énergiquement M. Meurisse et une discussion s'engage entre MM. Lecomte, Briffaut et Meurisse.

M. Beausire. — Au lieu de chercher des recettes, on pourrait s'occuper de trouver le moyen de faire des économies.

M. Briffaut. — Sur quoi?

M. Beausire. — Sur quoi? Il faudrait chercher. On ne peut étudier cela ici.

Encore une fois une discussion s'élève entre MM. Meurisse, Lecomte et Briffaut, qui maintiennent chacun leur point de vue.

M. Vandendriessche demande la parole et longuement il s'étend sur la question. Il se montre opposé à l'approbation des taxes parce qu'il trouve que les frais d'installation coûteront cher et qu'ensuite les recettes ne s'élèveront jamais assez pour aider le budget de la commune dans des conditions avantageuses. M. Vandendriessche ajoute qu'aussitôt l'octroi en fonction la vie chère s'établira à Wattrelos.

M. Lecomte répond à M. Vandendriessche et croit, au contraire, que l'octroi apportera un résultat.

M. Dobigles déclare aussi qu'en ce qui concerne la vie chère, il ne faut pas accuser le commerçant wattrelosien de spéculations sur les prix de vente. Il y a, ajoute-t-il, des articles, à Wattrelos, meilleur marché qu'à Roubaix, et il a été constaté que les bénéfices touchés n'étaient pas excessifs.

M. Briffaut revient sur la question tendant à assurer le budget: bien qu'il soit opposé à l'octroi, il ne voit que ce moyen.

M. Vandendriessche s'oppose toujours au projet.

M. Beausire termine la discussion en disant que l'Administration n'a pas étudié assez cette question.

M. Briffaut met le projet aux voix. Il est adopté par 19 voix contre 10 et une abstention.

ENSEIGNEMENT. — ECOLES PRIMAIRES ELEMENTAIRES

Le Conseil décide d'accorder des vacances aux écoliers des écoles publiques: les jours légalement fériés, le matin du 2 novembre, les deux jours qui précèdent Pâques et la semaine suivante; deux mois à la fin de l'année scolaire; six jours à des dates fixées pour chaque commune par l'inspecteur primaire, après avis du Conseil municipal. Aucun autre jour de congé ne peut être accordé.

Les six jours de vacances sont répartis comme suit: 1 jour pour la ducasse (le lundi seulement), 4 jours à l'occasion du jour de l'An, 30, 31 décembre, 2, 3 janvier; le 1er mai.

SUPPLEMENT FACULTATIF DE TRAITEMENT

Après discussion, le Conseil adopte, par 19 voix contre 3 et 1 abstention, un supplément facultatif de traitement alloué aux instituteurs et institutrices, à partir de 1923, suivant le nombre d'années d'exercices à Wattrelos: après la troisième année: 4, 5 et 6 ans, 100 fr. par an. 7, 8, 9 et 10 ans, 200 fr.; après 10 ans, 300 fr.; après 20 ans, 400 fr.

POLICE. TRAITEMENT DU SECRETAIRE

Le Conseil approuve des modifications apportées au barème du traitement du secrétaire.

STATUT DES EMPLOYES.

Des modifications sont apportées aux articles 26 et 29 des statuts des employés.

JARDINS OUVRIERS

Le Conseil décide le renouvellement de la location des jardins ouvriers établis sur le terrain communal attenant à l'abattoir. Ces jardins seront loués à raison de 10 fr. par an. La ville peut reprendre, si besoin était, en totalité ou en partie, le terrain à toute époque de l'année. Les occupants en seront avisés et ne pourront réclamer aucune indemnité en cas de reprise. Les redevances seront perçues en fin d'année. Elles ne seront pas exigées des locataires n'ayant pas profité de leur récolte entière.

BATIMENT DE L'ANCIEN HOSPICE. ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Le Conseil ratifie les contrats passés avec les Compagnies d'assurances.

VOIRIE

Service de l'ébouage. — Un crédit complémentaire de 4.000 francs est voté par 14 voix contre 6 et 2 abstentions.

Entretien des chemins vicinaux. — Le Conseil décide de répartir les crédits affectés en 1922 comme suit: Salaires des cantonniers, entretien des chemins vicinaux, 10.700 fr.; travaux à l'entreprise, 9.521 fr. 01; travaux en régie, 14.087 fr. 32. Le total, 34.318 fr. 33, est égal aux ressources votées.

OUVERTURE DE RUES VERS LE JARDIN PUBLIC

Le Conseil municipal adopte la disposition des plans et profils portés au projet et accepte la cession gratuite des terrains par M. Pollet et par les Hospices de Wattrelos. Il fixe à 4.000 francs l'indemnité à accorder au locataire de la maison N. 9 pour la dépossession de son estaminet. Les rues à ouvrir seront dénommées en temps utile. Pour permettre l'exécution du projet, le Conseil sollicite l'accomplissement des formalités d'enquête d'utilité publique.

M. Vandendriessche demande que le plan du projet soit vu par tous les conseillers et pendant que le plan circule, M. Vandendriessche trouve que l'indemnité de 4.000 fr. pour la dépossession d'un estaminet est un peu exagérée.

M. Beausire. — Dans l'établissement du plan vous prévoyez la disparition du presbytère?

M. Briffaut. — Pour tracer la rue il sera nécessaire de démolir le presbytère, qui se trouve en état de vétusté; mais nous ne le ferons que lorsque le bail sera expiré.

M. Dobigles. — On pourrait aussi s'entendre avec M. le Doyen pour tomber d'accord sur un autre logement.

Le projet est adopté à l'unanimité.

ALIENATION DE L'IMMEUBLE N° 3 RUE JEAN-JAURES

Le Conseil décide: d'aliéner au profit de la ville de Wattrelos pour la somme de 10.000 fr., les bâtiments et le terrain sis, n° 3, rue Jean-Jaurès, à Wattrelos, loués par bail emphytéotique en date du 18 juillet 1826 pour une durée de 99 ans, à partir du 1er octobre 1826, actuellement occupés par l'arrentataire, M. Louis Duhamel, marchand de légumes.

RUE SAINT-JOSEPH

Une parcelle de terrain d'une superficie de 58 mq. au prix de 5 fr. le mq. est cédée à la ville par Mme Vve Lubrez et Mme Castelain.

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DESTOOP

Le Conseil donne son approbation au projet d'acte de vente pour acquisition de l'immeuble Destoop pour alignement.

HOPITAL-HOSPICE ET BUREAU DE BIENFAISANCE. — FOURNITURES

Le Conseil approuve les marchés passés: avec M. Dumoulin pour la livraison de viande à l'Hospice-Hôpital pendant le premier semestre 1923; avec les boulangers de la ville pour la livraison de pains au Bureau de bienfaisance; avec les marchands de charbon pour la fourniture de combustibles au Bureau de bienfaisance.

UN VŒU CONTRE L'EXPULSION DES LOCATAIRES

Le Conseil municipal, en un vœu, s'élève de toute son énergie contre toute mesure d'expulsion et invite le gouvernement à faire voter d'urgence la proposition de loi aux fins de modification de la loi du 31 mars 1921 dans le sens suivant:

Réouverture d'un délai pour les locataires forclos en matière de prorogation;

Autorisation de demande d'une nouvelle prorogation pour les locataires dont la prorogation sera jugée insuffisante;

Prorogation de plein droit jusqu'au 1er janvier 1925 à certaines catégories de locataires non comprises dans la loi du 31 mars 1922;

Interprétation exacte de la prorogation professionnelle;

A faire décider que cette loi sera applicable aux locataires de toutes nationalités domiciliés en France depuis 1914 au moins.

A faire légalement suspendre jusqu'au 1er janvier 1925, l'effet des jugements d'expulsion de locataires rendus exécutoires.

M. Struyve, conseiller communiste, dépose également un vœu contre les expulsions.

Le vœu de la municipalité mis aux voix est adopté à l'unanimité.

M. Briffaut annonce que des baraquements sont arrivés à Wattrelos. M. Meurisse pose la question de savoir si ces baraquements sont en bon état. M. Briffaut répond que ne s'occupant pas du tout des baraquements, il ne sait dans quel état ils sont. M. Briffaut ajoute qu'il a déjà fait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher les expulsions. M. Meurisse déclare qu'il serait honteux de faire loger une famille dans un *baraquement en mauvais état*. M. Briffaut répond qu'il ne veut pas s'occuper des baraquements car, de cette manière on encouragerait les expulsions.

COMMUNICATIONS DIVERSES

— M. Briffaut donne lecture de deux lettres *du Préfet qui ratifient les délibérations du Conseil* concernant les noms des rues des Poilus et Jules-Guesde.

— Une lettre de M. le Préfet relative à l'assistance aux vieillards infirmes et incurables est communiquée à l'assemblée.

— Une lettre de la Compagnie l'Energie Lille-Roubaix-Tourcoing annonce qu'elle ne peut, pour l'instant, modifier le régime des billets ouvriers.

— L'Administration des Postes, en une communication, déclare qu'elle s'occupe de la question d'étendre sur tout le territoire de Wattrelos, la deuxième distribution.

M. Doyen demande au maire pourquoi une *lettre venant des Combattants, au sujet du monument*, n'est pas communiquée.

M. Briffaut répond que cette lettre passera lors de la prochaine séance du Conseil.

Le huis-clos est prononcé à 21 h. 15.

Le banquet des élus de la Fédération Républicaine du Nord

On nous communique le compte-rendu suivant:

En souvenir de la manifestation républicaine de la dernière réunion du Conseil général, les sénateurs, députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement faisant partie de la Fédération Républicaine du Nord, se sont réunis hier, à Lille, à l'Hôtel de l'Europe.

Assistaient à cette réunion, MM. les sénateurs Auguste Potié, Bersez, Debierre, Dron et Hayez; MM. les députés Loucheur, Daniel Vincent, René Lefebvre, l'abbé Lemire, Pasqual, Charles Delesalle, et Macarez; MM. les conseillers généraux Antoine, Bourdon, Cantineau, Carlier, Garin, Demolon, Mélayers, Seydoux, Leriche, Debève, Bonnet, Supelier, Demesmay, Blondé, Grard, Merlin, Malienglier, Loywyck, Perrier, Masselis, Conem, de la Grange, Jean Desprets, Claro, Delacherie, Leduc, Davaine, Chuffart, Crépy Saint-Léger; de nombreux conseillers d'arrondissement, parmi lesquels MM. Brame, Franchomme, Mullet, Vandenberghe, Leveugle.

Le banquet était présidé par M. Auguste Potié, sénateur, *président du Conseil général*.

TOAST DE M. AUGUSTE POTIE

Au dessert, après avoir remercié tous les convives, du témoignage de sympathie qu'ils venaient de donner à la Fédération républicaine du Nord, M. Auguste Potié, a rappelé que celle-ci avait accueilli et continuerait d'accueillir les républicains dignes de ce nom qui acceptent sans réserve les lois laïques et pour qui la Patrie s'identifie avec la République.

« La Flandre, a-t-il ajouté, a toujours été le pays de la liberté, elle a lutté pour l'obtention des franchises communales. Ses fils ont hérité de leurs aînés, l'amour de l'indépendance, le respect de la justice, le culte du progrès.

M. Potié s'est ensuite élevé contre la lutte des classes à laquelle nous devons substituer l'union et la solidarité des classes.

« Intéressons, a-t-il dit, l'ouvrier à la production et produisons sans relâche pour écarter le péril économique et augmenter la richesse nationale. »

TOAST DE M. DANIEL VINCENT

M. Daniel Vincent a défini le caractère de la réunion. C'est une réunion de cadres et c'est le prélude d'une réunion générale qui aura lieu au printemps prochain et qui groupera tous les adhérents de la F. R. N.

M. Daniel Vincent a alors indiqué l'esprit de trois motions, l'une d'intérêt général; la seconde concernant le maintien à Lille du 1er corps d'armée et la troisième la question des logements qui devaient être soumises à l'approbation de l'assemblée. Il a dit quel intérêt passionné la Fédération républicaine du Nord portait aux questions sociales et avec quelle activité exempte de défaillance elle entendait s'employer à l'amélioration du sort des travailleurs.

Parlant des lois laïques, il a déclaré qu'elles ne sauraient être remises en question ni directement ni indirectement et qu'elles constituaient la pierre d'angle de l'action républicaine.

TOAST DE M. LOUCHEUR

M. Loucheur a démontré que la situation de la France n'était pas désespérée comme l'affirment des professionnels du pessimisme et qu'un peuple qui avait entrepris tout seul le relèvement de ses ruines méritait la confiance de tous. Il a insisté sur les mesures qui nous permettront de poursuivre sans avoir à redouter une nouvelle agression notre labeur pacifique et sur la nécessité pour les sinistrés d'obtenir de remboursement intégral de leurs dommages. Ce droit au dédommagement a été proclamé en 1914, il a été consacré en mars 1919 par une loi.

M. Loucheur a ensuite passé en revue des questions d'ordre régional concernant les engrais, le 1er corps d'armée, la réorganisation des services téléphoniques, et la réfection de l'outillage qui ont déjà provoqué ou provoqueront bientôt l'intervention des élus de la Fédération.

Tous ces discours ont été longuement applaudis.

LES TROIS MOTIONS

M. Daniel Vincent a donné lecture des trois motions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

UNE ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL

Les élus de la F.R.N., réunis à Lille, le 20 décembre, au nombre de 90, adressent l'expression de leur confiance à M. le Président du Conseil pour que soient sauvegardés, dans un esprit de paix européenne, les droits à la sécurité et aux réparations que la France tient des traités; pour que soit appliquée intégralement la loi sur la réparation des dommages et que soit accélérée, par tous les moyens, la restauration des régions dévastées.

Assurés qu'il maintiendra dans leur plein exercice les lois de laïcité qui garantissent la liberté des consciences et la paix religieuse; qu'il maintiendra aux travailleurs la loyale application, dans tout le pays des droits syndicaux et de la loi de 8 heures, dans son esprit et dans sa lettre, ils lui demandent d'engager l'action du gouvernement en vue de la discussion du projet de loi sur les assurances sociales, dès le vote du budget.

Ils lui demandent également de faire voter sans délai les lois qui permettront à nos agriculteurs de se procurer à bon marché les engrais potassiques et azotés, ainsi que celles relatives aux communications téléphoniques, et au grand programme des travaux publics, susceptibles d'intensifier la production nationale et d'abaisser le coût de la vie.

Fidèles à l'esprit de généreux apaisement qui a animé les projets de loi d'amnistie déposés par les deux derniers gouvernements, fidèles à leurs votes au Parlement et au Conseil général, ils prient M. le Président du Conseil de vouloir bien, par la grâce amnistiante, libérer, à bref délai, tous les soldats et marins à qui devait s'appliquer le projet de loi sur l'amnistie.

Rappelant que, d'ailleurs, deux de leurs membres, MM. Loucheur et Daniel Vincent, faisaient partie du gouvernement qui a déposé les projets de loi sur les assurances sociales et l'amnistie, ils se félicitent de l'union cordiale de leurs élus qui, en toutes circonstances, s'efforcent de faire triompher, dans les assemblées, les grands intérêts du département du Nord.

LE MAINTIEN, A LILLE, DU 1er CORPS D'ARMEE

Les élus de la Fédération Républicaine du Nord prennent acte, avec satisfaction, de la réponse qui a été faite par M. Maginot, ministre de la Guerre, aux sénateurs et députés de la Fédération Républicaine, en ce qui concerne le maintien du 1er Corps d'Armée à Lille; remercient M. le Ministre de la Guerre, et comptent sur lui pour que cette décision soit rendue officielle à bref délai et que soient maintenus, dans leurs garnisons actuelles, les glorieux régiments du 1er Corps d'Armée.

SUR LA QUESTION DES LOGEMENTS

Les élus de la F.R.N., informés que la Fédération du Nord du Parti socialiste se propose d'adresser à toutes les municipalités du département, le texte d'une délibération à prendre sur la question des locataires au 1 janvier prochain.

Invitent les Municipalités républicaines à ne pas répondre à cet appel, rendu depuis longtemps inutile, d'ailleurs, par la proposition de loi Levasseur, sur laquelle ils sont d'accord.

Les élus de la Fédération Républicaine, ayant accompli leur devoir auprès du *gouvernement* et des administrations locales, continueront à veiller à ce que soient prises les mesures nécessaires pour arrêter les effets de tout jugement d'expulsion, et pour assurer le logement dans les locaux militaires disponibles.

Et puisqu'on leur en impose la nécessité, ils ont le regret de constater que la ville de Lille, spécialement atteinte par la *crise du logement*, a été laissée, par la Municipalité, depuis quatre ans, dans un état de lamentable abandon au point de vue de la reconstitution des quartiers entiers sont dans le même état qu'au lendemain de la guerre.

Le spectacle de la grande cité du Nord est humiliant auprès d'Arras, de Reims, et le plus petit village du département, présente un effort de relèvement qu'on chercherait en vain à Lille.

Ils estiment que la solution réside dans la construction d'habitations ouvrières, pour laquelle ils ont pris, à la Chambre et au Conseil général, toutes les initiatives nécessaires, et aussi dans l'intensification de la reconstruction immobilière en 1923, solution d'autant plus nécessaire qu'elle concilierait enfin les besoins des locataires avec les droits des propriétaires, qui sont souvent des travailleurs eux-mêmes.

En conséquence, les élus de la Fédération Républicaine rejettent sur la Municipalité lilloise les responsabilités premières de la crise du logement dans Lille, et ils invitent les manifestants du 23 décembre à porter leurs justes plaintes, d'abord à l'Hôtel de Ville responsable.

Se faisant l'interprète des conseillers généraux et conseillers d'arrondissement, M. Mélayers a félicité les sénateurs et députés de la F.R.N. des heureux résultats de leur travail.

Avant de se séparer, l'assemblée a décidé d'élever un monument au cimetière de Bavai à la mémoire du regretté M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord.

PETITES NOUVELLES

⁂ Ayant pu plus que de raison, Henri Lautaud, 60 ans, cultivateur, aux Salards, commune de Veyras (Ardèche), voulut se mesurer en combat singulier avec un de ses taureaux. Grièvement atteint au ventre d'un coup de corne, il se traîna péniblement sous un hangar attenant à sa maison, où on le retrouva mort le lendemain matin.

⁂ On a arrêté, en gare de Metz, un vagabond de 16 ans, nommé Hechinger, ne à Bâle, porteur de cartes de visite au nom du Dr Mayer, ambassadeur d'Allemagne à Paris, et de M. Léopold Von Hesch, conseiller à l'ambassade d'Allemagne. Le vagabond ayant refusé d'indiquer la provenance de ces cartes, a été placé sous mandat d'arrêt.

De Port-Vendres: Des remorqueurs ont réussi à renflouer le paquebot « Gouverneur-Général-Tirman », le paquebot a été échoué dans le vieux port.

⁂ M. Maginot, ministre de la Guerre, a offert, rue St-Dominique, un déjeuner, auquel étaient conviés les généraux gouverneurs militaires de Paris, Metz et Strasbourg, ainsi que les généraux commandant le corps d'armée colonial, et les 1er, 2e, 3e, 6e, 8e, 9e et 10e corps d'armée.

⁂ De Grandville: Une violente tempête du nord-ouest a sévi la nuit; le grêle et la pluie sont tombées en abondance. Les cheminées et les toitures ont beaucoup souffert.

⁂ On annonce la mort de M. Petitjean, ancien sénateur de la Nièvre.

⁂ Le Conseil supérieur des chemins de fer s'est réuni, à Paris, sous la présidence de M. Albert Mahieu. Il a examiné un certain nombre de tarifs et notamment celui des abonnements de travail.

⁂ De Belgrade: Un communiqué officiel du Ministère des Finances annonce, qu'à partir du décembre, les Bourses du royaume seront régies suivants les nouveaux règlements et instructions comportant notamment le principe de la liberté d'opérations pour les devises et valeurs étrangères et l'abandon du système fixant les cours fictifs.

⁂ Le « Times » publie une dépêche de Lahore, selon laquelle les Akalis, exaltés par les succès qui ont couronné leurs efforts pour s'emparer de nombreux temples, s'organisent en bandes dans le but de marcher sur le temple d'or, à Amritsar.

⁂ L'état du prince George d'Angleterre, qui a été opéré de l'appendicite, continue à être satisfaisant.

LES GRÈVES

A HALLUIN. — Fin de deux grèves

Les 142 ouvriers de la fabrique de céramiques de M. Pichart, rue de la Lys, qui avaient cessé le travail lundi matin, demandant une modification au règlement intérieur de l'usine, ont repris le travail mercredi matin.

Il en est de même des dix ouvriers apprêteurs de l'établissement de MM. Lorthiois et fils, fabricants, rue de la Lys.

Une entente est intervenue entre les patrons et ouvriers de ces deux établissements.

VIOLETTES DU CONGO
Savon N° 223. Blancheur du teint. Arome vrai de la fleur fraîchement cueillie, une des plus grandes difficultés en parfumerie. Victor Vaissier.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, JEUDI, 21 DECEMBRE: —

Aujourd'hui, saint Thomas; demain saint Honorat.

355e jour de l'année.

Soleil: Lever à 7 h. 44; coucher, à 15 h. 53.

Consultation de nourrissons du Comité de Protection de l'enfance:

A 10 h., école des filles, rue de l'Industrie, 155.

A 10 h., école maternelle, rue de Flandre, 133.

A 15 h. 30, Ecole Pratique, place Notre-Dame.

Caisse d'Epargne: Caisse fermée.

20 h. 30, Ecole Nationale des Arts Industriels, Société de Géographie: « Constantinople et les détroits », par M. l'abbé Leman.

20 h. 30, Casino-Théâtre, « La Petite Bonquetière de Montmartre », comédie dramatique.

Le Centenaire de Pasteur

Une manifestation
à la Salle Pierre-Destombes
en l'honneur
de l'illustre savant français

UNE REMARQUABLE CONFERENCE DE Mme SEVERIN,

Directrice du Collège de jeunes filles

Le monde entier, peut-on dire, célébrait, ces jours derniers, le centenaire du grand Français, Louis Pasteur, l'illustre chimiste, dont les précieuses découvertes lui ont acquis, à juste raison, le titre de « bienfaiteur de l'humanité ». Notre ville de Roubaix se devait d'avoir sa part dans le concert de louanges qui s'élève de partout en l'honneur du grand savant français.

Dans cette intention, le Comité-Directeur du Dispensaire d'Hygiène Sociale avait organisé une cérémonie commémorative, qui a eu lieu hier, mercredi, à 17 heures, dans la salle Pierre Destombes, au Conservatoire National de Musique, 65, rue de Soubise, sous la présidence de M. le docteur Marmier, directeur de l'Institut Pasteur de Lille.

A cette cérémonie, où les admirateurs du grand savant s'étaient donné rendez-vous, assistait un public de choix. Dans l'auditoire très nombreux se trouvaient M. le docteur Dupré, adjoint au maire de Roubaix; Mme Reboux, directrice du « Journal de Roubaix »; Mme Georges Lyon, présidente d'œuvres sociales de Lille; MM. Hirth, René Wilbaux et Eduard Duquenne, membres du Comité-Directeur du Dispensaire d'Hygiène Sociale, etc.

ALLOCUTION DE M. LE DOCTEUR DUPRÉ

Puisque cette manifestation avait pour but la glorification de Pasteur et de son œuvre, M. le docteur Dupré, directeur des Dispensaires d'Hygiène Sociale à Roubaix, dit, en ouvrant la séance, les efforts réalisés dans notre ville pour combattre la tuberculose. Il salue les belles initiatives qui se sont adonnées à la lutte contre ce fléau. Il énumère les succès déjà acquis: les œuvres des Colonies scolaires, de l'Education Physique, des Ecoles de plein air, des Dispensaires antituberculeux. A l'aide de chiffres, M. le docteur Dupré montre les succès enregistrés. « Mais, dit-il en terminant, le travail est loin d'être achevé, et il est regrettable que le budget et les sommes du Pari Mutuel ne viennent pas en aide aux œuvres dites de préservation comme aux œuvres d'assistance publique. »

PASTEUR, SA VIE ET SES ŒUVRES

Une intéressante conférence de Mme Séverin

Les organisateurs de la cérémonie d'hier avaient fait appel à l'éloquence distinguée de Mme Severin, directrice du Collège de jeunes filles, chevalier de la Légion d'honneur. Douée d'un talent délicat et sûr de conférencière, agrémentant son sujet de citations et de récits pittoresques, Mme Severin a parlé de Pasteur, de sa vie et de ses œuvres, de la façon la plus attachante.

Aimablement présentée par M. le docteur Marmier, directeur de l'Institut Pasteur, de Lille, Mme Severin, qui est une exquise causeuse, a, pendant près d'une heure, tenu son auditoire sous un véritable charme.

La vie du savant...

« Ce n'est pas une légende que nous allons évoquer, dit-elle. C'est une histoire vraie

DERNIÈRE HEURE

VERS L'ACCORD A LAUSANNE

LES TURCS FONT UN REEL EFFORT DE CONCILIATION

Lausanne, 20 décembre. — Voici le communiqué officiel de la Conférence:

La Commission pour l'étude du régime des détroits s'est réunie à 16 heures.

Ismet-Pacha a exposé l'opinion de la délégation turque, en ce qui concerne les déclarations, faites par lord Curzon, au nom des Alliés, à la séance précédente.

Lord Curzon a répondu à chacune des questions soulevées par Ismet-Pacha en notant avec satisfaction l'effort de conciliation fait par la délégation turque.

MM. Barrère, Bompard, le marquis Garroni, Hayashi, Spalaikovitch et M. Buca se sont associés à ces déclarations.

Tout en insistant sur le principe d'une garnison turque dans la presqu'île de Gallipoli, Ismet-Pacha a laissé entendre qu'il s'en remettrait à ce sujet aux modalités que les puissances pourront suggérer.

Ismet-Pacha a ensuite insisté pour qu'au système des garanties, préconisé par le projet interallié, garanties basées sur l'intervention de la Société des Nations, soit substitué un pacte de garantie signé par les puissances.

Lord Curzon a interprété les paroles d'Ismet-Pacha comme une acceptation générale par les Turcs des clauses interalliées. Il a fait espérer à Ismet-Pacha un arrangement pour la défense de Gallipoli.

M. Barrère a enregistré avec joie le fait qu'un pas important venait d'être accompli vers l'accord.

A la sortie, les Russes ont témoigné du dépit que leur causait l'attitude conciliante de leurs alliés.

POUR RESOUDRE LES DERNIERES DIFFICULTÉS

Lausanne, 20 décembre. — Les Turcs n'ont pas osé provoquer une rupture de la Conférence et ils ont adopté, dans la séance de ce jour, une attitude qui a eu pour résultat de garantir le règlement de la question des détroits. Bien qu'aucune nouvelle réunion de la Commission n'ait été prévue, l'opinion dans les milieux alliés est que la discussion va se poursuivre dorénavant dans des conversations particulières, et on espère que les dernières difficultés seront plus facilement levées.

LES INCIDENTS DE PASSAU ET D'INGOLSTADT

La réponse de la Conférence des Ambassadeurs à la note allemande

Paris, 20 décembre. — La Conférence des Ambassadeurs a adressé aujourd'hui, à M. Mayer, ambassadeur d'Allemagne à Paris, une lettre en réponse à sa dernière communication sur les incidents de Passau, Stettin et Ingolstadt.

La Conférence prend acte du versement de un million de marks-or. Elle acceptera les excuses du gouvernement de Berlin à la condition qu'elles soient formulées tant au nom du gouvernement du Reich que du gouvernement bavarois et des autorités locales de Passau et d'Ingolstadt; le texte en devant être publié officiellement dans la presse.

En ce qui concerne les sanctions locales, la Conférence des Ambassadeurs se déclarera satisfaite après leur complète exécution.

LA PARODIE DE LEIPZIG

93 criminels allemands sont acquittés

Berlin, 20 décembre. — Le Tribunal d'Empire de Leipzig s'est prononcé, ces jours-ci, sur 93 cas figurant sur la liste des criminels de guerre, établie par l'Entente. Tous les 93 inculpés ont été déclarés innocents comme n'ayant rien commis de contraire aux lois allemandes.

Le procès des grévistes du Havre

Le jugement sera rendu jeudi

Le Havre, 20 décembre. — Les débats du procès des manifestants arrêtés au cours des incidents de grève, qui se produisirent les 25 et 26 août, se sont terminés à midi. Le jugement sera rendu demain après-midi.

DERNIERES NOUVELLES REGIONALES

L'emprunt départemental du Nord pour la reconstitution des petits immeubles

L'ATTRIBUTION DES FONDS

Le Conseil d'administration de l'em